

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

### **Fournisseur**

## **TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.80.92.11  
teck-stone@teck-stone.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **TECK PLAST**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Plastifiant réducteur d'eau**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS07**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Mentions de danger**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### **2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)  $\geq 0.1$  % publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

### SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

#### 3.2. Mélanges

##### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 68891-38-3 EC : 500-234-8 REACH : 01-2119488639-16	ALCOOLS, C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	≤ 25
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

### SECTION 4 : Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### En cas d'inhalation

Transférer la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

##### En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Voir le § 11.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Traitement

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser : eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

Le produit lui-même ne brûle pas.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Une combustion incomplète peut former des produits de pyrolyse toxiques.

##### Produit de combustion dangereux

Oxydes de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un équipement de protection individuel.

##### Informations supplémentaires

Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément. Ne pas la rejeter dans les canalisations.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

#### Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, diatomite, acide, liant universel).

Conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### Information supplémentaire

Traiter le produit récupéré comme décrit au § 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le § 1 : pour les informations de contact en cas d'urgence.

Voir le § 8 : pour les informations sur les équipements de protection personnelle.

Voir le § 13 : pour les informations sur le traitement de déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conservé le récipient bien fermé.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

#### Mesures d'hygiène

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux adaptés pour les conteneurs : acier inoxydable, matières plastiques.

Matériaux non adaptés pour les conteneurs : fer.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Tenir à l'écart de la chaleur.

#### Indications pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Températures de stockage

10-50°C

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ALCOOLS C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS 68891-38-3)

Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	2050 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémique à long terme
DNEL :	175 mg de substance/m <sup>3</sup>
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	15 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1650 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	52 mg de substance/m <sup>3</sup>

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

ALCOOLS C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM (CAS 68891-38-3)

Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	0.946 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.24 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.024 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau à rejet intermittent
PNEC	0.071 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	5.45 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment marin
PNEC	0.545 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Usine de traitement des eaux usées
PNEC	10 g/l

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Voir les mesures de protection des § 7 et 8.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Nécessaire, si la limite d'exposition est dépassée.

Type de Filtre recommandé : A.

##### Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au mélange.

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Les matériaux suivants sont appropriés : gants en PVC.

##### Protection oculaire

Lunettes des sécurité.

##### Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection individuel.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Conseils généraux

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 6.5 - 7.5
Point de solidification	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 100°C
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non déterminé
Inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas
Pression de vapeur	: Non déterminée
Densité de vapeur	: Non déterminée
Densité relative	: 1.01 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Hydrosolubilité	: Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non déterminée
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: Non déterminée
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: Non oxydant

### 9.2. Autres informations

COV	: Non renseigné
-----	-----------------

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : la chaleur, les flammes et étincelles.

### Décomposition thermique

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation puissants, les acides et les alcalis.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Substances

Alcools C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OCDE 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OCDE 402

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

Alcools C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	7.1 mg/l (Brachydanio rerio ; 96 h (OCDE 203))
CE50 Daphnie 1	7.4 mg/l (Daphnia magna (water flea) ; 48 h (OCDE 202))
EC50 algae 1	27 mg/l (Scenedesmus Subspicatus ; 72 h) (OCDE 201)
NOEC algae 1	0.955 mg/l (Scenedesmus Subspicatus ; 72 h) (OCDE 201)

#### 12.1.2. Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

ALCOOLS C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM (68891-38-3)

#### Biodégradabilité

77-79 % (Temps d'exposition : 28 jours) OCDE 301 D

Essai de fiole fermée.

Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ALCOOLS C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM (68891-38-3)

#### Bioaccumulation

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Log Pow < 1.

### 12.4. Mobilité dans le sol

ALCOOLS C12-14, ETHOXYLES, SULFATES, SELS DE SODIUM (68891-38-3)

#### Mobilité

Le produit est mobile dans l'environnement aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistante, bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

#### Emballages souillés

Vider les emballages contaminés minutieusement.

Ils peuvent être recyclés après nettoyage approfondi.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

**TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/7
	Révision n°: 0
<b>TECK PLAST</b>	Date : 02/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>50402</b>

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté de la réglementation au Transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

*Fin du document*

**TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France